



ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

COMMUNE DE CAMPAGNAC

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE



Intitulé de l'étude	Actualisation du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Campagnac
----------------------------	--

Version	Date	Rédaction	Validation	Modifications
1	09/02/2026	Jérémy DARD	Jérémy LATGE	Version initiale

TABLE DES MATIÈRES

1.	OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE	5
2.	LES TEXTES QUI REGISSENT L'ENQUETE PUBLIQUE	5
3.	L'ENQUETE PUBLIQUE DANS LA PROCEDURE ADMINISTRATIVE	5
4.	PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE	6
4.1	Situation administrative et géographique	6
4.2	Contexte climatique	7
4.3	Contexte géologique, hydrogéologique	9
4.4	Contexte hydrologique et hydrographique	12
4.4.1	Généralités	12
4.4.2	Captages AEP	14
4.4.3	Zones de baignades	14
4.4.4	Zones piscicoles	15
4.4.5	Réservoirs biologiques	15
4.5	Risques	16
4.6	Milieux naturels remarquables	16
4.7	Zones humides	18
4.8	Trames vertes et bleues	19
5.	DEMOGRAPHIE, URBANISME ET ACTIVITES	20
5.1	Population permanente et typologie des logements	20
5.2	Capacité d'accueil touristique	21
5.3	Documents d'Urbanisme	21
6.	ETAT DES LIEUX DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	23
7.	ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	25
8.	PRESENTATION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	28
8.1	Compétence et gestion du service	28
8.2	Prix du service	28
8.3	Données annuelles d'exploitation	29
8.3.1	Abonnés et consommations	29
8.3.2	Gros consommateurs	29
9.	CARACTERISATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	30
9.1	Caractérisation du patrimoine	30
9.1.1	Structure générale	30
9.1.2	Type de collecteur	30
9.1.3	Poste de refoulement	32
9.1.4	Déversoirs d'orage et trop-pleins	33
9.2	Diagnostic de la station d'épuration	35
9.2.1	Caractéristiques générales	35
9.2.2	Principaux ouvrages	36
9.2.3	Charges entrantes	37
9.2.4	Performances épuratoires	38
9.2.5	Conclusion	38
10.	ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT	39
10.1	Assainissement non collectif	39
10.1.1	Termes et définitions des dispositifs d'assainissement non collectif	39

10.1.2	Etude des sols.....	40
10.1.3	Rappel de l'assainissement non collectif existant.....	41
10.2	Rappel urbanisme et zones de développement	43
10.3	Focus concernant le secteur Farnajous à proximité de l'A75	45
10.4	Proposition de zonage.....	46
10.5	Evolution des charges et Impact du zonage sur la charge de la step.....	48
11.	ASPECT FINANCIER POUR LES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT	49
11.1	Assainissement collectif	49
11.1.1	Participation aux frais de branchement	49
11.1.2	Participation au raccordement à l'égout (PRE) remplacée depuis le 1er juillet 2012 par la participation pour l'assainissement collectif (PAC)	49
11.2	Assainissement non collectif	50
11.2.1	Coût des travaux.....	50
11.2.2	Estimation du coût de l'entretien des dispositifs existants.....	50
11.2.3	Coût du contrôle de l'assainissement non collectif.....	50
12.	OBLIGATIONS DE LA COLLECTIVITE ET DES PARTICULIERS.....	51
12.1	Obligations de la collectivité - Contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif.....	51
12.2	Obligations des particuliers.....	51
12.2.1	Accès aux propriétés.....	51
12.2.2	Entretien des dispositifs d'assainissement non collectif	51
12.2.3	Mise en conformité des installations d'assainissement non collectif.....	52
12.2.4	Obligation de raccordement.....	52

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Projet de nouvelle STEP

1. OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE

La présente enquête publique porte sur l'élaboration du zonage de l'assainissement des eaux usées de la commune de Campagnac.

2. LES TEXTES QUI REGISSENT L'ENQUETE PUBLIQUE

La réalisation du zonage des eaux usées est soumise à enquête publique conformément aux dispositions de :

- Loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;
- Décret n° 85-453 du 23 avril 1985 modifié pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 susvisée ;
- Article 245 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- Des articles L.123-1 à L.123-2, L.123-3 à L.123-19, R. 123-1 et suivants du code de l'environnement relatif à l'enquête publique des opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;
- Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- Décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;
- Le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2224-10 ;
- Le code de l'urbanisme et notamment l'article L.123-1-5 ;
- Le code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants.

3. L'ENQUETE PUBLIQUE DANS LA PROCEDURE ADMINISTRATIVE

Le zonage d'assainissement des eaux usées est soumis à l'enquête publique.

L'enquête publique dure au minimum un mois, durant lequel des permanences du commissaire enquêteur et la mise à disposition du dossier au public permettront à chacun de consulter le projet et d'émettre des avis.

Dans le délai d'un mois qui suit la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur examine les observations consignées ou annexées au registre d'enquête publique, établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et rédige des conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou défavorables.

Le zonage d'assainissement eaux usées de la commune de Séverac d'Aveyron est ensuite approuvé par le conseil municipal, qui analysera les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête pour prendre la décision et apporter d'éventuels ajustements au dossier de zonage d'assainissement des eaux usées.

Cette délibération suivie des mesures de publicité met un terme à la procédure d'élaboration du zonage d'assainissement des eaux usées.